



Bilan d'activité de l' EPLA
Équipe de Prévention et de Lutte contre les Abus
communauté du Chemin-Neuf
2024-2026

A la fin de l'année 2023 la communauté du Chemin-Neuf a mis en place une équipe de prévention et de lutte contre les abus -EPLA -.

Cette équipe a été constituée pour permettre la mise en place d'une cellule d'écoute accessible à toute personne souhaitant être entendu sur un abus sexuel ou abus spirituels de conscience ou de pouvoir en lien avec la communauté du Chemin-Neuf. Elle a également dans sa mission la mise en place de formation à la prévention de ces différents types d'abus.

1. Les démarches de prévention et de formation mises en œuvre

Calendrier des démarches

Rencontres de l'équipe prévention (3 fois /an)

1 responsable + représentants des missions 14-18 ans, 18-30 ans, mission CANA, retraites Exercices spirituels/Siloé.

Janvier 2024 : démarrage de la formation des membres de la Communauté du Chemin Neuf avec la formation en ligne sur les abus sexuels sur mineurs « Stopabus » en collaboration avec le Diocèse de Paris

Mai 2024 :

- Démarrage de la formation sur le protocole de prévention et lutte contre les abus au sein de la Communauté du Chemin Neuf (réunion distancielle proposée pour les pays francophones : France et territoires d'outre-mer, Suisse, Belgique, Liban, Maurice, Canada...)



- Formation et mise en place des référents abus pour les sessions et week-ends de manière générale ; avec retours sur les situations révélées (extérieures – internes) et accompagnement des personnes dans leurs démarches.

Été 2024 : Mise en place des référents abus pendant les sessions 14-18, 18-30 ans, CANA

Novembre 2025 : Démarrage de la formation sur les abus spirituels (Zoom 2h)

Novembre 2025 : Travail préparatoire pour démarrer la formation des abus sur mineurs en Côte d'Ivoire

États des lieux (avril 2026)

590 connexions à la plateforme Stopabus (dont 405 validations)

280 personnes ayant suivies la formation sur le protocole Communauté du Chemin Neuf

190 personnes ayant suivies la formation sur les abus spirituels

Travail en cours :

Poursuite du développement des 3 modules de formation en Afrique de l'Ouest et Territoires d'outre-mer.

Réflexion sur les règles de vie commune pour les centres de formation

2. Travail de la cellule d'écoute de 2023 à 2025

Il est important de préciser que cette cellule, interne à la communauté, n'a en aucun cas vocation à se substituer à des dispositifs externes existants au niveau national ou diocésain mais qu'elle vise à transmettre l'information la plus directe possible des dysfonctionnements vers les différents responsables de la communauté au niveau international ou national.

C'est dans cette perspective que depuis sa constitution la cellule a écouté 17 personnes.

La cellule d'écoute est composée de 4 membres qui portent des compétences dans le domaine judiciaire, psychiatrique, médiation et conseil conjugal. Selon les besoins d'autres personnes peuvent s'adjoindre à un binôme d'écoute.

Les écoutes sont toujours effectuées en binôme. C'est également ce binôme qui gardera le lien tout au long de la procédure avec la personne écoutée.

Les membres de la cellule d'écoute se retrouvent une fois par mois dans une équipe élargie pour évaluer les situations ayant fait l'objet d'écoutes ou de signalement.

L'équipe mensuelle, ainsi constituée après analyse, émet des préconisations auprès soit du modérateur et de son conseil, soit des provinciaux ou responsable de pays. Ces préconisations sont fondées sur la nature des situations et des préjudices qu'elles engendrent.

Certains des signalements concernaient des membres de la communauté ayant quitté la communauté après plusieurs années d'engagement. Au-delà des préconisations et accompagnement de la gouvernance dans les démarches de reconnaissance, ces signalements ont mis en évidence la nécessité de prévoir une structure externe et indépendante en particulier pour évaluer l'indemnisation financière des préjudices subis. L'année 2026 sera celle de la mise en place d'une telle structure.